	Une approche systémique pour de meilleurs résultats éducatifs: Cadre politique de l'Alimentation scolaire					
LEVIER STRATEGIQUE	INDICATEUR	NIVEAU				Note globale par domaine
		Latent	Emergent	Etabli	Avancé	
Objectif stratégique 1: Cadres politiques						
Politiques globales pour l'alimentation scolaire - alignement rationnel sur la politique nationale	La stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national ou stratégie nationale équivalente, ainsi que les politiques et stratégies sectorielles (plan sectoriel de l'éducation, politique de nutrition, politique de protection sociale) identifient l'alimentation scolaire comme une éducation et / ou une intervention de la protection sociale, avec des objectifs clairement définis et des responsabilités sectorielles.	L'alimentation scolaire est reconnue en tant qu'éducation et / ou intervention de la protection sociale, mais elle n'est pas encore incluse dans la stratégie de la réduction de la pauvreté publiée au niveau national, politique nationale équivalente, ou politiques et stratégies sectorielles.	L'alimentation scolaire fait l'objet de discussion par les membres et partenaires lors de la préparation de la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national, politique nationale équivalente, ou des politiques et stratégies sectorielles, mais n'est pas encore publiée.	L'alimentation scolaire figure et est publiée dans la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national ou d'une politique nationale équivalente (notamment les spécifications quant à, où l'alimentation scolaire sera ancrée et qui la mettra en œuvre); les politiques ou stratégies du secteur publiées ont des objectifs et des responsabilités sectorielles clairement définis.	L'alimentation scolaire inclut une stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national non publiée ou une politique nationale équivalente (notamment les spécifications quant à, où l'alimentation scolaire sera ancrée, qui la mettra en œuvre et, établissant des objectifs et / ou des jalons fixés par le gouvernement); les politiques ou stratégies sectorielles publiées ont des objectifs et des responsabilités sectorielles bien définis, y compris ce que l'alimentation scolaire peut et ne peut pas permettre, en ligne avec la stratégie de réduction de la pauvreté au niveau national ou d'une stratégie nationale équivalente.	PHASE

	Une stratégie technique relative à l'alimentation scolaire et basée sur des faits, décrit les objectifs, la justification, la portée, la conception, le financement ainsi que la durabilité du programme et s'intéresse aux quatre autres objectifs stratégiques (capacité institutionnelle et coordination, capacité financière, conception et mise en œuvre, ainsi que la participation de la communauté).	La nécessité d'une stratégie technique relative à l'alimentation scolaire est reconnue, mais n'a pas encore été développée ou publiée.	Une stratégie technique et une analyse de la situation sont en cours de développement par les secteurs concernés traitant de l'alimentation scolaire.	Une stratégie technique relative à l'alimentation scolaire est publiée, décrivant les objectifs, la justification, la portée, la conception, le financement et la durabilité du programme et couvrant certains aspects des quatre autres objectifs stratégiques, notamment les liens avec le développement de l'agriculture.	Une stratégie technique relative à l'alimentation scolaire est publiée, décrivant les objectifs, la justification, la portée, la conception, le financement et la durabilité du programme et couvrant de manière exhaustive les quatre autres objectifs stratégiques grâce à des mesures pour la production locale et l'approvisionnement, notamment des liens avec le développement de l'agriculture et des petits exploitants agricoles; la stratégie est documentée d'une analyse de la situation des besoins et est en ligne avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ainsi que des politiques sectorielles pertinentes et des stratégies.	
Objectif stratégique 2: Capacité financière						
Gouvernance du programme national d'alimentation scolaire - un financement stable et une budgétisation	La/les ligne/s du budget national et les fonds sont alloués à l'alimentation scolaire; les fonds sont versés aux niveaux de mise en œuvre (national, régional et / ou à l'école) d'une manière opportune et efficace.	La nécessité d'inclure l'alimentation scolaire dans le processus de planification nationale est reconnue, mais cela n'a pas encore eu lieu; le gouvernement est entièrement tributaire des fonds extérieurs et aucune disposition ne figure dans le budget national quant à l'allocation de ressources à l'alimentation scolaire; la nécessité de mécanismes de décaissement des fonds pour les niveaux de mise en œuvre est reconnue, mais n'est pas encore en place.	L'alimentation scolaire figure dans le processus de planification nationale et le financement national est stable grâce à une ligne budgétaire, mais incapable de couvrir tous les besoins; il n'y a pas de ligne budgétaire aux niveaux régionaux et scolaires; un financement de l'alimentation scolaire existe et, est versé aux niveaux de mise en œuvre par intermittence.	L'alimentation scolaire figure dans le processus de planification nationale et est entièrement financée grâce à une ligne budgétaire nationale; tous les ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ont un budget ou des fonds alloués; des lignes budgétaires existent également aux niveaux régionaux et scolaires; les fonds d'alimentation scolaire sont versés aux niveaux de mise en œuvre en temps opportun et de manière efficace.	L'alimentation scolaire figure dans le processus de planification nationale et est entièrement financée par une ligne budgétaire nationale conforme à la politique d'alimentation scolaire et à l'analyse de la situation, avec des possibilités d'engagement du secteur privé; des lignes budgétaires et des plans existent également aux niveaux régionaux et scolaires, suffisamment pour couvrir tous les frais relatifs à l'exécution du programme; des fonds d'alimentation scolaire sont versés aux niveaux de mise en œuvre en temps opportun et de manière efficace et les responsables de mise en œuvre ont la capacité de planifier et de budgéter ainsi que de demander des ressources du niveau central.	PHASE

Objectif stratégique 3: Capacité institutionnelle et coordination						
Coordination de l'alimentation scolaire - de solides partenariats et une coordination intersectorielle	Le comité de pilotage multisectoriel coordonne la mise en œuvre d'une politique nationale d'alimentation scolaire.	Les efforts de coordination du comité de pilotage multisectoriel ne sont actuellement pas systématiques.	Le Comité de pilotage sectoriel coordonne la mise en œuvre d'une politique nationale d'alimentation scolaire.	Le Comité de pilotage multisectoriel provenant d'au moins deux secteurs (par exemple l'éducation, la protection sociale, l'agriculture, la santé, l'administration locale et l'eau) coordonne la mise en œuvre d'une politique nationale d'alimentation scolaire.	Le Comité de pilotage multisectoriel provenant d'au moins trois secteurs (par exemple l'éducation, la protection sociale, l'agriculture, la santé, l'administration locale et l'eau) coordonne la mise en œuvre d'une politique nationale d'alimentation scolaire; ce comité dirigé par le gouvernement assure la coordination globale (entre les agences internationales, les ONG, le secteur privé ainsi que des représentants d'entreprises locales) et fait partie d'un comité plus large sur la santé en milieu scolaire et la nutrition.	PHASE
Structures de gestion et de responsabilisation, y compris en termes de personnel - de solides cadres institutionnels pour la mise en œuvre	Une unité de gestion nationale de l'alimentation scolaire et des structures de responsabilisation sont en place, en coordination avec les structures au niveau de l'école.	Une unité spécifique de l'alimentation scolaire n'existe pas encore au niveau national; une coordination nationale, régionale / locale (le cas échéant) avec les écoles fait défaut.	Une unité d'alimentation scolaire existe au niveau national, mais a des ressources et des effectifs limités et manque d'un mandat clair; bien que des dispositifs de coordination au niveau national, régional / local (le cas échéant) et l'école soient en place, ils ne sont pas pleinement opérationnels.	Une unité d'alimentation scolaire pourvue en personnel et dotée d'un mandat clair existe au niveau national, basée sur une évaluation des besoins en personnel et en ressources; les dispositifs de coordination au niveau national, régional / local (le cas échéant) et l'école sont en place et fonctionnent dans la plupart des cas.	Une unité d'alimentation scolaire pourvue en personnel existe au niveau national, basée sur une évaluation des besoins en personnel et en ressources, avec un mandat clair et une formation initiale et continue; les dispositifs de coordination au niveau national, régional / local (le cas échéant) et l'école sont en place et pleinement opérationnels.	
	Des structures de gestion et de responsabilisation au niveau de l'école sont en place.	Les dispositifs de gestion de l'alimentation scolaire au niveau de l'école ne sont pas uniformes et des directives nationales font défaut.	Des directives nationales sur les dispositifs nécessaires relatifs à la gestion de l'alimentation scolaire sont disponibles au niveau de l'école, mais ils ne sont pas encore pleinement mis en œuvre.	La plupart des écoles ont un dispositif de gestion de l'alimentation scolaire, fondé sur les directives nationales.	Toutes les écoles ont un dispositif de gestion de l'alimentation scolaire, basé sur les directives nationales, doté d'une formation initiale et continue pour le personnel concerné.	
Objectif stratégique 4: Conception et mise en œuvre						

L'assurance de la qualité de la programmation et du ciblage, les modalités, et l'approvisionnement veillent à ce que la conception soit à la fois basée sur les besoins et rentable	Un système fonctionnel de suivi et d'évaluation (S&E) est en place dans le cadre de la structure de l'institution principale et utilisé pour la mise en œuvre et la rétroaction.	L'importance du S&E est reconnue, mais les systèmes gouvernementaux ne sont pas encore en place pour le S&E de la mise en œuvre de l'alimentation scolaire.	Un plan gouvernemental de S&E pour l'alimentation scolaire existe avec une collecte des données et des rapports intermittents survenant surtout au niveau national.	Le plan de S&E pour l'alimentation scolaire est intégré dans les systèmes de suivi national ou de gestion de l'information, et la collecte de données ainsi que les rapports sont effectués de manière récurrente aux niveaux nationaux et régionaux.	Le plan de S&E pour l'alimentation scolaire est intégré dans les systèmes de suivi national ou de gestion de l'information, et la collecte de données ainsi que les rapports sont effectués de manière récurrente aux niveaux nationaux, régionaux et scolaires ; une information analysée est partagée et utilisée pour affiner et actualiser les programmes; un référentiel est réalisé et des évaluations de programme sont effectuées périodiquement.	PHASE
	La conception du programme identifie les groupes cibles appropriés et les critères de ciblage correspondant à la politique nationale d'alimentation scolaire ainsi qu'à l'analyse de la situation.	La nécessité du ciblage est reconnue, mais une analyse de la situation qui évalue les besoins de l'alimentation scolaire n'a pas encore été entreprise, et ni des critères de ciblage, ni une méthode de ciblage n'ont encore été établis.	Des critères et une méthode de ciblage sont en cours de développement et correspondent à la politique nationale de l'alimentation scolaire; une analyse de la situation évaluant les besoins est encore incomplète.	Des critères et une méthode de ciblage existent et sont mis en œuvre, et correspondent à la politique nationale d'alimentation scolaire ainsi qu'à une analyse de la situation évaluant les besoins.	Des critères ainsi qu'une méthode de ciblage existent et sont mis en œuvre, et correspondent à la politique nationale de l'alimentation scolaire et de l'analyse de la situation (notamment les coûts pour divers ciblages et conceptions); les informations du S&E sont utilisées pour affiner et actualiser le ciblage et la couverture sur une base périodique.	
	Les modalités alimentaires et le panier alimentaire correspondent aux objectifs, habitudes et goûts locaux, à la disponibilité de la nourriture locale et sécurité alimentaire (selon les directives de l'OMS), ainsi qu'aux exigences du contenu nutritionnel.	La nécessité de normes nationales sur les modalités d'alimentation et le panier alimentaire est reconnue, mais celles-ci n'existent pas encore.	Les normes nationales sur les modalités d'alimentation et le panier alimentaire ont été développées et correspondent à deux ou plusieurs des caractéristiques suivantes: objectifs, habitudes et goûts locaux, disponibilité de la nourriture locale, sécurité alimentaire (selon les directives de l'OMS), ainsi qu'aux exigences du contenu nutritionnel.	Les normes nationales sur les modalités d'alimentation et le panier alimentaire ont été développées et correspondent aux objectifs, habitudes et goûts locaux, à la disponibilité de la nourriture locale, sécurité alimentaire (selon les directives de l'OMS), et aux exigences du contenu nutritionnel.	Les normes nationales sur les modalités d'alimentation et le panier alimentaire ont été développées et correspondent aux objectifs, habitudes et goûts locaux, à la disponibilité de la nourriture locale, sécurité alimentaire (selon les directives de l'OMS), et aux exigences du contenu nutritionnel; les informations du S&E sont utilisées pour affiner et actualiser les modalités et le panier alimentaire sur une base périodique.	

	Les dispositifs d'approvisionnement et de logistique sont basés sur la mobilisation de ressources la plus locale possible, en tenant compte des coûts, des capacités d'exécution des parties, de la capacité de production dans le pays, de la qualité de la nourriture, et de la stabilité du système de livraison.	La nécessité de normes nationales relatives aux dispositifs d'approvisionnement et de logistique est reconnue, mais ceux-ci n'existent pas encore.	Les normes nationales relatives aux dispositifs d'approvisionnement et de logistiques ont été développées et sont basées sur trois ou plusieurs des critères suivants: la mobilisation de ressources la plus locale possible, en tenant compte des coûts, des capacités d'exécution des parties, de la capacité de production dans le pays, de la qualité de la nourriture, et de la stabilité du système de livraison.	Les normes nationales relatives aux dispositifs d'approvisionnement et de logistiques ont été développées et sont basées sur la mobilisation de ressources la plus locale possible, en tenant compte des coûts, des capacités d'exécution des parties, de la capacité de production dans le pays, de la qualité de la nourriture, et de la stabilité du système de livraison.	Les normes nationales relatives aux dispositifs d'approvisionnement et de logistiques ont été développées et sont basées sur la mobilisation de ressources la plus locale possible, en tenant compte des coûts, des capacités d'exécution des parties, de la capacité de production dans le pays, de la qualité de la nourriture, et de la stabilité du système de livraison: les informations du S&E sont utilisées dans le but d'affiner et actualiser les dispositifs d'approvisionnement et de logistiques.	
Objectif stratégique 5: Rôles de la communauté - Accompagner au-delà de l'école						
Participation et responsabilité de la communauté - forte participation communautaire et prise en charge (enseignants, parents, enfants)	La communauté participe à la conception du programme d'alimentation scolaire, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation et contribue aux ressources (en nature, en espèces ou en tant que main d'œuvre).	Les systèmes et dispositifs de responsabilisation ne sont pas encore en place pour la consultation avec les parents et les membres de la communauté à propos de la conception, du suivi et des rétroactions du programme d'alimentation scolaire.	Un comité de gestion de l'alimentation scolaire existe, mais la participation des parents et des membres de la communauté pourraient être renforcée. La sensibilisation sur la possibilité de suivi et de rétroactions relatifs au programme d'alimentation scolaire fait défaut.	Le comité de gestion de l'alimentation scolaire est composé de représentants des enseignants, des parents et des membres de la communauté, et les collectivités ont des dispositifs de responsabilisation pour tenir les programmes d'alimentation scolaire responsables au niveau de l'école.	Le comité de gestion de l'alimentation scolaire est composé de représentants des enseignants, des parents et des membres de la communauté et a des responsabilités clairement définies ainsi qu'une formation continue. Les dispositifs de responsabilisation sont en place par lesquels les communautés peuvent tenir les programmes d'alimentation scolaire responsables aux niveaux de l'école, régional, et national.	PHASE